

# Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## UN CAS DE RAGE DÉCOUVERT CHEZ LES ANIMAUX SAUVAGES : LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DEMANDE À LA POPULATION D'ÊTRE VIGILANTE

**Longueuil, le 8 juin 2006** - Un cas de rage chez un animal sauvage a été découvert en Montérégie. Il s'agit d'un raton laveur trouvé mort dans la MRC de Brome-Missisquoi sur le territoire du Centre de santé et de services sociaux la Pommeraie. À la suite de cette découverte, la Direction de santé publique de la Montérégie n'a identifié aucune personne exposée.

La Direction de santé publique rappelle que la rage est causée par un virus qui se transmet généralement par la morsure d'un animal rabique. Elle peut aussi se transmettre lors du contact de la salive d'un animal infecté avec une plaie ou avec la muqueuse des yeux, du nez ou de la bouche. Bien que cette maladie soit toujours mortelle, la vaccination dans les plus brefs délais à la suite d'un contact à risque peut la prévenir.

Comme toujours, en cas de morsure ou d'exposition à un animal domestique ou sauvage, la plaie ou la partie du corps exposée doit immédiatement être lavée à l'eau et au savon pendant dix minutes. La personne exposée doit communiquer rapidement avec le service Info-Santé CLSC. Un intervenant y est accessible 24 heures par jour. En ce qui concerne les animaux de compagnie, les gens sont invités à contacter leur vétérinaire.

Règles de prudence à observer :

- Ne pas approcher, caresser ou nourrir des animaux inconnus, errants ou sauvages
- Ne jamais toucher à un animal mort
- Faire vacciner régulièrement tous les animaux domestiques contre la rage, selon les recommandations de votre vétérinaire, et ne pas les laisser errer
- Enseigner aux enfants les comportements préventifs à l'égard des animaux et exercer une vigilance constante auprès des jeunes enfants

La Direction de santé publique demande à la population d'être particulièrement vigilante. La population de la MRC de Brome-Missisquoi, et celle des municipalités de la Montérégie et de l'Estrie bordant la frontière américaine est invitée à rapporter les ratons laveurs, les mouffettes et les renards trouvés morts. Il faut aussi signaler tout cas de chien, de chat, de raton laveur, de mouffette et de renard qui semble désorienté, anormalement agressif ou paralysé. Ces signalements peuvent être faits en tout temps à Services Québec au numéro 1-800-363-1363.

Par ailleurs, d'autres mesures de prévention et de contrôle sont prévues dans le cadre du programme de prévention de l'entrée au Québec de la rage de la souche virale du raton laveur qui sévit dans les États du nord-est américain. Celles-ci seront annoncées vendredi matin lors d'un point de presse pour lequel les journalistes recevront une convocation sous peu.

Dans le cadre de la surveillance de la rage chez les animaux sauvages et du déploiement des mesures de prévention et de contrôle, la collaboration de plusieurs organismes et partenaires est acquise dont l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Source : Jean-François Lapierre  
Agent d'information  
Tél. : (450) 928-6777, poste 4208